



Ville de Crabtree

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, JOANIE LAGARDE, TRÉSORIÈRE DE LA VILLE DE CRABTREE :

QUE conformément à l'article 503 de la *Loi sur les cités et villes*, le rôle général de perception pour l'année 2026 est maintenant complété et déposé à mon bureau, situé au 111, 4e avenue ;

QUE l'envoi des comptes de taxes aux contribuables a été fait dans le délai imparti, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* et de la *Loi sur la fiscalité municipale* ;

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance du rôle général de perception au bureau de la ville, situé à l'adresse mentionnée ci-dessus, selon les modalités suivantes :

Lundi:	8h00-12h00	13h00-16h45
Mardi:	8h00-12h00	14h30-16h45
Mercredi:	8h00-12h00	13h00-16h45
Jeudi:	8h00-12h00	13h00-16h45
Vendredi :	8h00-12h00	

Avis donné à Crabtree, ce 23e jour du mois de janvier 2026.

Donné à Crabtree, ce 23 janvier 2026

Joanie Lagarde

Trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, **Joanie Lagarde**, trésorière de la ville de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 23 janvier 2026 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 23 janvier 2026

Joanie Lagarde